



Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale

16, avenue de Bellande – B.P. 50146

07205 AUBENAS Cedex

Personne à contacter : **Monsieur Yvan MANIGLIER, Directeur**

INTITULE DU POSTE

DIRECTEUR DES SOINS – DIRECTEUR DE L'IFSI/IFAS

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale est né en 2008 de la fusion entre les Centre Hospitaliers d'Aubenas et de Vals les Bains.

Il comporte 727 lits et places et prend en charge l'essentiel des besoins de santé de la population du bassin de santé albenassien autour des principales spécialités médicales (cardiologie, médecine interne, pneumologie, endocrino-diabétologie, gastro-entérologie, oncologie, pédiatrie et néonatalogie, HAD...) et chirurgicales (orthopédie, viscéral, gynécologie-obstétrique, vasculaire, ophtalmologie, urologie..). Il est siège d'un service d'Urgences (26 000 passages) d'un SMUR, et d'un service de Soins intensifs. Il dispose par ailleurs d'un secteur de SSR de référence (Médecine Physique et Rééducation, Diabétologie, Gériatrie) et de deux EHPAD ainsi que d'un plateau technique performant (imagerie (sacner, IRM), laboratoire...).

Il emploie plus de 1 200 personnes.

L'établissement a entrepris un important programme d'extension et de rénovation de ses locaux autour de la dynamique d'un projet médical porté par la communauté médicale.

Il est un des établissements majeurs du GHT Sud-Drôme Ardèche.

Aubenas, ville de 12 000 habitants au centre d'une agglomération en comptant 28 000, constitue le pôle urbain du sud de l'Ardèche.

Au cœur d'une région touristique majeure, à 45 minutes de route de la vallée du Rhône et de ses axes de communication (autoroute, TGV), Aubenas concentre l'essentiel des services (éducation, commerces, santé, transports...) offerts à la population de l'Ardèche Méridionale.

DESCRIPTIF DU POSTE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Aubenas est adossé au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale. Il dispose de locaux qui ont fait l'objet d'une large rénovation et d'une extension en 2015.

L'IFSI/IFAS d'Aubenas accueille des promotions de 45 étudiants infirmiers, 39 élèves aides-soignants en cursus complet, 30 élèves aides-soignants en cursus partiel.

Il organise également des sessions de préparations aux concours IDE et AS ainsi que des actions de formation continue. L'établissement est enregistré en qualité d'organisme dispensateur du DPC.

L'IFSI dispose par ailleurs d'un agrément dans le cadre de l'accompagnement à la VAE des IBODE, AS et auxiliaires de puériculture.

L'équipe est composée de dix cadres formateurs, d'une documentaliste, d'un animateur multimédia et de deux secrétaires.

COTATION DE LA PART FONCTIONS DE LA PFR

2,8

POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

Membre de l'équipe de Direction, le (la) Directeur(trice) est placé(e) sous l'autorité directe du Chef d'Etablissement.

RELATIONS FONCTIONNELLES

Il (Elle) entretient des relations fonctionnelles avec les différentes directions fonctionnelles (Direction des Soins, DRH, Direction des Affaires Financières, Direction des Moyens Opérationnels,).

Le (La) Directeur(trice) de l'IFSI peut s'appuyer sur une collaboration étroite avec la Coordinatrice Générale des Soins du Centre Hospitalier.

Au sein du territoire de santé Sud Drôme Ardèche, une collaboration et une coordination sont entretenues avec les IFSI/IFAS de Valence, Privas et Montélimar, et notamment avec celui de Montélimar dans le cadre du GHT.

Des liens réguliers sont établis avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, financeur essentiel de l'IFSI.

Dans le cadre de « l'universitarisation » de la formation infirmière, l'IFSI d'Aubenas travaille en partenariat avec le secteur Santé de l'Université Grenoble Alpes et le GCS IFSI Auvergne-Rhône-Alpes.

ACTIVITES, MISSIONS

Les activités spécifiques :

Assurer avec la Coordinatrice Générale des Soins la permanence de la direction des soins sur l'ensemble de l'établissement (IFSI + CH).

Participation et animation de groupes de travail transversaux sur l'ensemble du Centre Hospitalier. Participation au tour de garde administrative du Centre Hospitalier sur la base d'une semaine toutes les cinq semaines, en contrepartie d'un logement de fonctions.

Les activités principales :

1 – Volet institutionnel

- Préparation du dossier d'autorisation en vue de la création ou du renouvellement de l'autorisation des Instituts de formation.
- Définition et mise en œuvre de la démarche qualité à l'IFSI et participation au processus de certification de l'établissement.
- Elaboration du règlement intérieur de l'IFSI/IFAS et validation après avis des conseils pédagogique et technique.
- Réalisation du rapport annuel d'activité.
- Détermination, adaptation et suivi des organisations internes de l'Institut.
- Participation, en qualité de membre de la commission de formation, à l'élaboration du plan de formation continue ainsi que du programme de développement professionnel continu de l'établissement.
- Apport à la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de l'établissement par sa connaissance de l'évolution des métiers soignants.

2 – Volet pédagogique

- Conception, avec l'ensemble de l'équipe enseignante, du projet pédagogique.
- Organisation et mise en œuvre de la formation initiale, préparatoire et continue, pour ce dernier en partenariat avec le service formation de la Direction des Ressources Humaines.
- Organisation du déroulement de l'enseignement théorique et clinique, de l'alternance des périodes de formation théorique et de stage en lien avec les établissements d'accueil et les IFSI partenaires.
- Contrôle du contenu des études et du dispositif d'évaluation de la formation.
- Animation et encadrement de l'équipe pédagogique.
- Présidence de la commission d'attribution des crédits ECTS.
- Participation aux jurys de délivrance des diplômes ou certificats sanctionnant les formations dispensées dans l'institut.
- Organisation du conseil pédagogique ou technique et d'éventuels conseils de discipline.

3 – Volet vie étudiante

- Information des publics concernés sur les métiers, les formations et les modalités d'accès à celles-ci.
- Organisation et mise en œuvre des épreuves de sélection ainsi que des jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation.
- Accueil et information des étudiants et mise à disposition de ressources pédagogiques et de recherche.
- Prise de décisions pédagogiques ou disciplinaires individuelles concernant les étudiants, après avis du conseil pédagogique, technique ou de discipline.

4 – Gestion de la structure de formation

- Participation au recrutement des formateurs permanents et des intervenants extérieurs.
- Gestion fonctionnelle des personnels affectés à la structure de formation et placés sous sa responsabilité.
- Responsabilité de l'établissement des justificatifs nécessaires à la gestion du temps et de la paye des agents ou intervenants de l'IFSI, ainsi que des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants.
- Participation à la gestion financière de la structure dans le cadre de la délégation de gestion donnée par le Directeur de l'établissement.
- Répartition équilibrée des ressources.
- Recherche dynamique de financements complémentaires, notamment par une politique proactive en matière de taxe d'apprentissage.
- Veille au respect des règles de sécurité et à l'entretien des locaux et du matériel.

5 – Activités en relation avec les partenaires extérieurs

S'agissant de l'Etat ou des autorités de tutelle :

- Proposition, coordination et évaluation de la politique de formation en lien avec l'ARS, la DRJSCS et les Universités.
- Participation aux travaux, réflexions et projets au niveau régional, en collaboration avec les conseillers pédagogiques et techniques régionaux.

S'agissant de la Région :

- Représentation de l'établissement lors de l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les métiers relevant de sa compétence.

S'agissant des autres établissements sanitaires ou médico-sociaux :

- Mise en œuvre et évaluation du partenariat dans le cadre des stages.
- Participation à l'élaboration d'une politique de coordination des dispositifs de formation initiale dans le cadre du GHT.

S'agissant des autres partenaires :

- Promotion de l'activité de l'institut de formation auprès des entreprises et partenaires.
- Coordination avec les autres acteurs du territoire : Pôle Emploi, organismes de protection sociale, mission locale, autres établissements d'enseignement (lycées, MFR...), forums des métiers.

COMPETENCES REQUISES

1 – Les compétences stratégiques

- Savoir se situer dans l'environnement et vis-à-vis des acteurs (structures et acteurs de santé, acteurs de formation, universités, autres instituts publics ou privés), des besoins en formation, en lien avec les Conseils Régionaux, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC).
- Savoir traduire les objectifs d'évolution des métiers et des compétences en objectifs pédagogiques et en plans d'actions.
- Savoir identifier et développer un réseau de formateurs internes et d'intervenants externes.

2 - Les compétences de coordination

- Savoir décider, négocier et arbitrer en interne et en externe avec les différents acteurs de la formation (financeurs, formateurs, terrains de stage, employeurs potentiels).
- Savoir planifier, organiser, répartir les ressources au sein d'un institut de formation dans une approche transversale et efficiente.
- Savoir animer le réseau de formateurs internes et d'intervenants externes ainsi que les professionnels accueillant les stagiaires.

3 - Les compétences opérationnelles

- Analyser et évaluer les pratiques professionnelles de l'équipe pédagogique et de l'ensemble des personnels de la structure.
- Prévoir l'évaluation des formations dans le cadre des procédures définies par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).
- Assurer une veille continue sur les évolutions réglementaires dans les domaines de la formation et de l'exercice des professions paramédicales et de la santé.

- Savoir développer une communication pertinente vis-à-vis des différents acteurs, notamment en sachant rendre compte, alerter, informer le Chef d'Etablissement et/ou les autres partenaires internes.
- Savoir faire usage des systèmes d'information et de communication.

4 – Les connaissances associées

- Ingénierie de formation.
- Pédagogie des adultes.
- Méthodes d'évaluation des dispositifs de formation.
- Cadre législatif et réglementaire de la formation paramédicale.
- Techniques managériales.

5 – autres

- Double expérience souhaitée en qualité de cadre de santé en unité de soins et de cadre formateur.
- Disposer des connaissances et compétences nécessaires à l'obtention de l'agrément en qualité de Directeur d'IFSI par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.